Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600416-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 28 avril 2026

Date de convocation :16/04/2026
Date d'affichage :16/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylvie LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : - - - -
Procurations :
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)
Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

1-6 Augmentation isolée du taux de la Taxe d'Habitation

Le Maire expose au Conseil que la Loi de Finances pour 2026 prévoit pour les communes éligibles la possibilité d'augmenter le taux de la TH sur les résidences secondaires (THRS) et les Locaux vacants (THLV), sans lien avec le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
Les Services de la DGFIP ont notifié à CLEDER la possibilité de procéder à cette augmentation de taux de TH, la Commune étant éligible.

Pour le Finistère, le taux moyen de TH est de 15,74%. Les Communes éligibles sont celles dont le taux est inférieur à cette moyenne. Le taux 2025 de TH voté à CLEDER est de 11,75.
L'augmentation maximale est de 10% par rapport à ce taux moyen (soit 1,57). Le nouveau taux voté doit respecter ces deux plafonds (variation maximale de +1,57 et taux maximum de 15,74%)

Il est donc proposé de porter pour 2026 le taux de TH de 11,75% à **13,32% .**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600416-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation, portant ce taux à 13,32 %.



Fait à CLEDER, le 30/04/ 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication